

SIP/CDIF: la démarche de rapprochement

La Direction Générale vient de dévoiler, juste avant l'été, à travers la démarche stratégique, ce que sera la DGFIP de demain.

Même si la teneur de ce document reste très théorique et généraliste, il n'en reste pas moins qu'en lisant entre les lignes, on peut légitimement s'inquiéter sur le devenir des missions et les moyens qui seront alloués pour les accomplir à l'avenir.

Ce document a pour but de vous alerter sur le devenir des missions cadastrales dans le cadre de la démarche stratégique.

De l'agent polyvalent ou spécialisé...

Depuis la suspension de la réforme CDI/CDIF en 2009, les missions cadastrales (foncière, fiscale, topographique et documentaire) sont exercées au sein de structures multiples fusionnées (SIP), non fusionnées (CDIF, BANT) ou spécialisées (PELP, PTGC) par des agents en manque cruel de soutien technique.

Le but des rapprochements CDI/CDIF était pour la DGFIP d'offrir aux particuliers un interlocuteur unique pour l'ensemble de leurs impôts, et de faciliter les démarches des usagers en leur apportant un service plus complet et rapide en un lieu unique.

Le nouvel objectif présenté par notre directeur général dans sa démarche stratégique, c'est d'optimiser l'organisation de la DGFIP afin de moderniser et simplifier notre relation à l'usager, ce qui nous paraît, à Solidaires Finances Publiques, aller dans le sens de la poursuite des rapprochements SIP/CDIF, même si, comme notre Déléguée du directeur général Mme Noiton l'a affirmé le 9 juillet dernier, aucune option n'est privilégiée, *mais nous savons bien que l'information n'est pas forcément la qualité première de notre administration.*

...à l'interlocuteur virtuel unique

L'axe principal d'adaptation de la DGFIP c'est le numérique: le développement de la dématérialisation fragilise un peu plus la mission documentaire (matrice cadastrale et plan cadastral), sans alléger réellement la tâche des agents chargés des missions fiscales et foncières, ni assurer l'avenir de la mission topographique au sein de la DGFIP.

Le manque de soutien technique est censé être compensé par des référents: le faible nombre de ces techniciens suite à l'abandon en 2006 de la formation de contrôleurs "cadastre" est problématique.

Dans un contexte pérenne de moyens toujours plus restreints, on se dirige inéluctablement vers un regroupement des missions sur quelques sites, avec un référent départemental voire régional.

La démarche stratégique présentée aux agents comme la solution à de nombreux problèmes doit être examinée sous toutes ses faces, les non-dits n'étant pas sans conséquence sur la gestion des personnels de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable respect des métiers, pour que les missions cadastrales ne soient pas reléguées au dernier rang des priorités de la DGFIP!